

## EHPAD KORIAN Le Mont Soleil

### Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de <b>prescription</b>
Remarque	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de <b>recommandation</b>

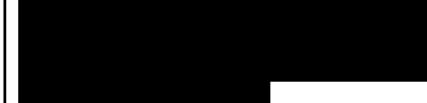
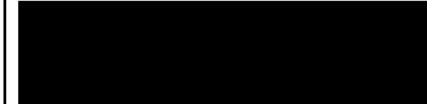
**Pour rappel** : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

**Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.**

## Prescriptions définitives

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Justifier une démarche active de recrutement pour le poste de médecin coordonnateur et s'assurer qu'une suppléance temporaire soit avec le médecin régional soit avec un médecin coordonnateur d'un autre Ehpad du groupe ou par un dispositif de télécoordination est mise en place.	Ecart n°2	A réception du rapport		<p><b>Levée de la mesure</b></p> <p>L'arrivée d'un médecin coordonnateur</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED] est prise en compte.</p> <p>D'autre part, l'établissement justifie d'une démarche active de recrutement notamment par le biais d'offre d'emploi.</p>

2	<p>Mettre à jour le livret d'accueil en insérant la désignation de la personne de confiance et la démarche pour recueillir les directives anticipées.</p>	<p>Remarque n°3</p>	<p>1 mois</p>	    	<p><b>Levée de la mesure</b></p>
---	---	---------------------	---------------	--	----------------------------------

A 2D bar chart consisting of 10 horizontal bars. The bars are black and are set against a white background. The bars are arranged in a staggered, non-overlapping pattern. The first bar is located at the top of the chart, and the last bar is located at the bottom. The bars have varying widths and heights, creating a sense of depth and hierarchy. The overall layout is clean and minimalist, with a focus on the data represented by the bars.

3	<p>Refondre les procédures du groupe pour préciser la définition de chacune des catégories d'événement à signaler en interne et en externe ; rappeler la possibilité de déclarer de façon anonyme ; former le personnel à la culture de l'erreur et laisser chaque établissement s'approprier la procédure pour s'assurer de son effectivité.</p>	Ecart n°5	6 mois		<p><b>Levée de la mesure</b></p>
---	---	-----------	--------	--	----------------------------------

The image consists of a black and white pattern. On the right side, there is a series of horizontal bars. Each bar is black on its left half and white on its right half. The bars vary in length and position. On the far left, there are a few thin vertical lines and a large white area. The overall pattern is a digital or abstract design.



The image consists of a white background with a vertical black line running along the left edge. To the right of this line, there are several vertical black bars of varying heights, separated by thin white gaps. The bars are located in the upper half of the image, with the tallest bar on the far right and shorter bars extending downwards towards the bottom right corner. The overall pattern is a series of stepped or layered vertical elements.

A black and white image showing a series of five horizontal bars on the right side of the frame. Each bar is composed of several thick, black, horizontal segments of varying lengths, creating a stepped or jagged appearance. The bars are separated by white space and are positioned against a white background.

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
4	Procéder aux recrutements d'aide-soignant et/ou AMP diplômés.	Ecart n°7	3 mois	Maintien de la mesure

5	<p>Sécuriser la fonction soignante en recrutant du personnel AS diplômé et des IDE. Veiller à assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge</p>	<p>Remarque n°6 Remarque n°8</p>	<p>6 mois</p>		<p><b>Maintien de la mesure</b> La mission prend note des difficultés de recrutement. Toutefois, la mesure ne peut pas être levée s'agissant de la qualité et la sécurité de prise en charge des résidents</p>
---	--	--------------------------------------	---------------	--	--

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
				[REDACTED]	

### Recommandations définitives

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Transmettre un organigramme nominatif, daté et à jour mentionnant les liens fonctionnels de toutes les catégories de personnel de l'EHPAD.	Remarque n°1	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

2	Formaliser les comptes rendus permettant aux personnes absentes de s'approprier les enjeux des thèmes abordés	Remarque n°4	6 mois		<b>Levée de la mesure</b>
---	---	--------------	--------	--	---------------------------

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure